



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

ARRETE DEC3/XIII/19-112

Concernant la composition du jury du concours interne pour le recrutement de secrétaires d'administration de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2019, pour l'académie de Grenoble.

La rectrice de l'académie de Grenoble,
Chancelière des universités,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique d'Etat ;

VU le décret n°2010-1343 du 14 décembre 2010 relatif au corps des secrétaires administratifs du Conseil d'Etat et de la Cour nationale du droit d'asile ;

VU le décret n°2010-1346 du 09 novembre 2010 portant statut particulier des corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer et relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer,

VU l'arrêté du 25 janvier 2019 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture de concours pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

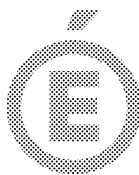
Article 1er : Le jury de la session 2019 du concours interne pour le recrutement de secrétaires d'administration de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, organisé dans l'académie de Grenoble est composé ainsi qu'il suit :

Présidente :

Mme REBIERE Lydie, Secrétaire Générale, DSDEN 73

Membres :

Mme BARRAL Aurélie, AAE, Lycée Xavier Mallet à Le Teil
M. BIZET Jérôme, IA-IPR, Rectorat de Grenoble
Mme DESPESSE Jenny, AAE, Université Grenoble Alpes



M. LARIVIERE Yann, ASI, Université Grenoble Alpes
Mme LECOQ Sophie, IGE, DSDEN 74
Mme PEIL Aude, APAE, LP Philippe Delorme à L'Isle D'abeau

Membres de réserve :

M. VILLEROT Laurent, AENESR, Rectorat
M. ROSSI Jonathan, Agrégé, Lycée La Pléiade à Pont de Cheruy

2/2

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Grenoble, le 26 février 2019

Pour la Rectrice et par délégation
La secrétaire générale adjointe,

Céline HAGOPIAN